

Notice explicative du plan

d'Aménagement foncier SOILE ET AFFLUENTS

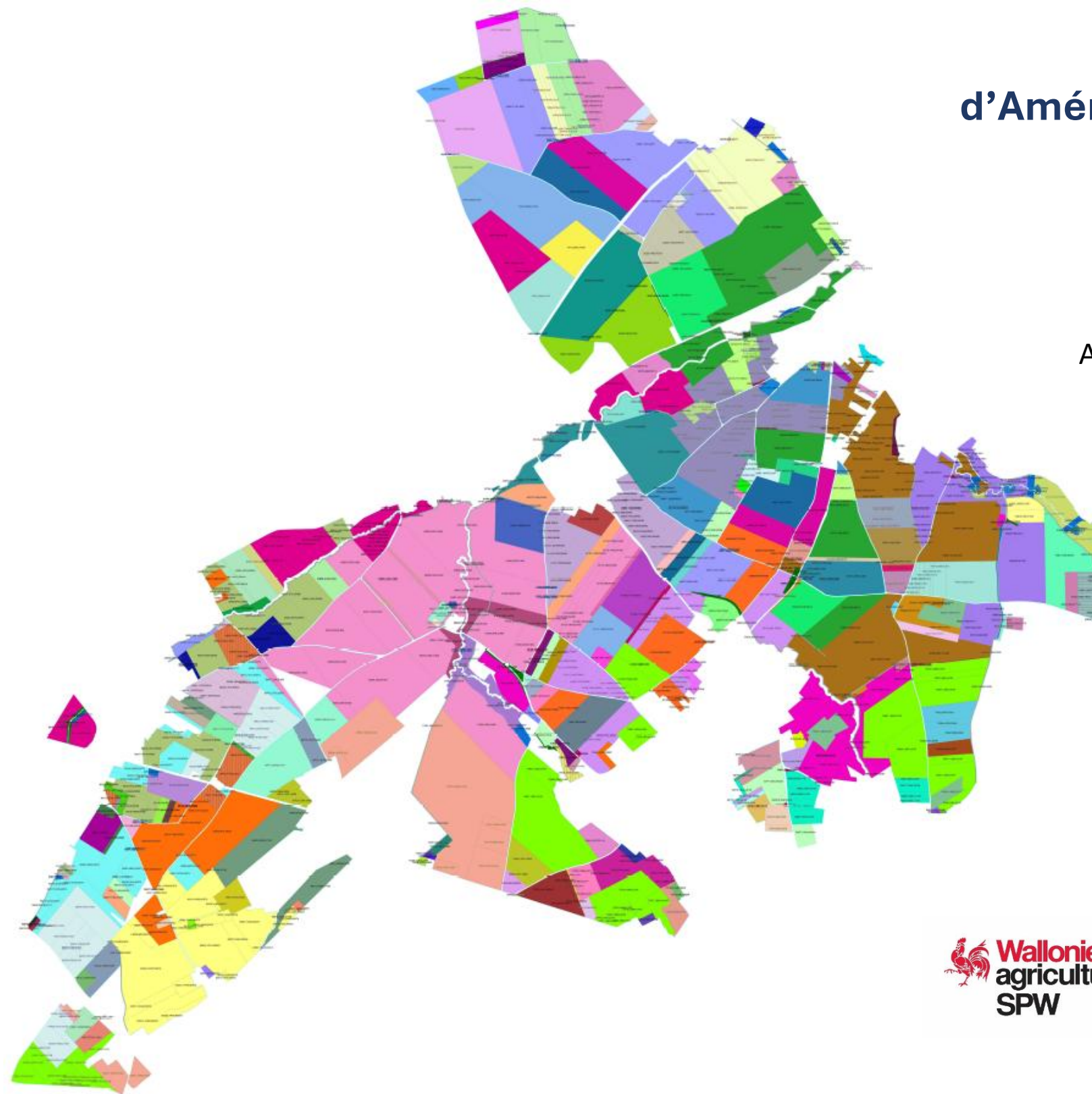
Partie cartographique

Service public de Wallonie

Agriculture Ressources Naturelles Environnement

Direction de l'Aménagement Foncier Rural

Service extérieur de Huy

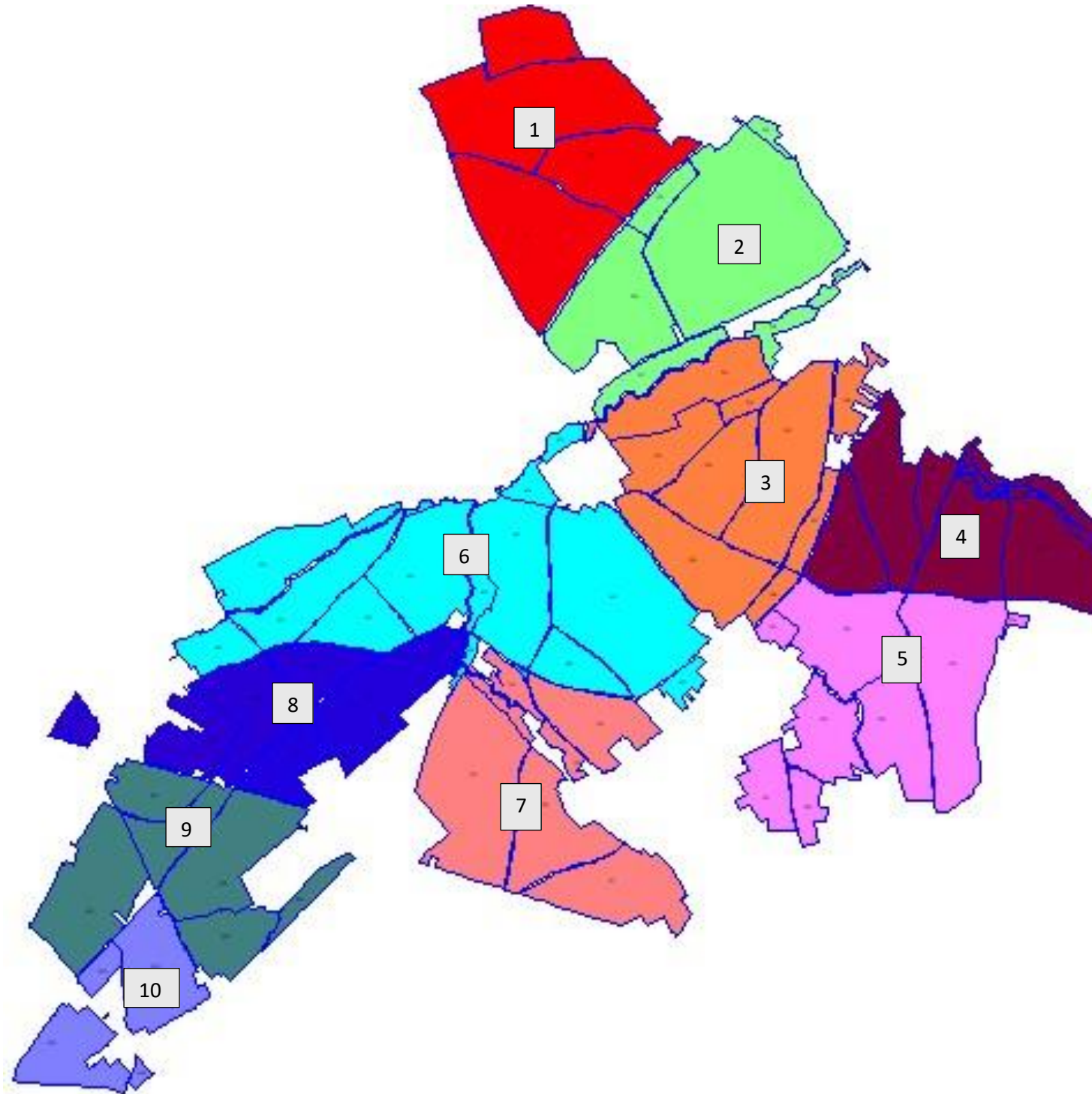


Octobre 2026

7. Notice explicative de la cartographie du plan d'aménagement foncier

7.1. Situation d'ensemble des plans faisant partie de l'aménagement foncier

Le périmètre d'aménagement foncier « Soile et affluents » se compose de 10 plans



7.2. Notice explicative de la présentation type par plan – Feuille de gauche : Situation et actions avant le plan d’aménagement foncier

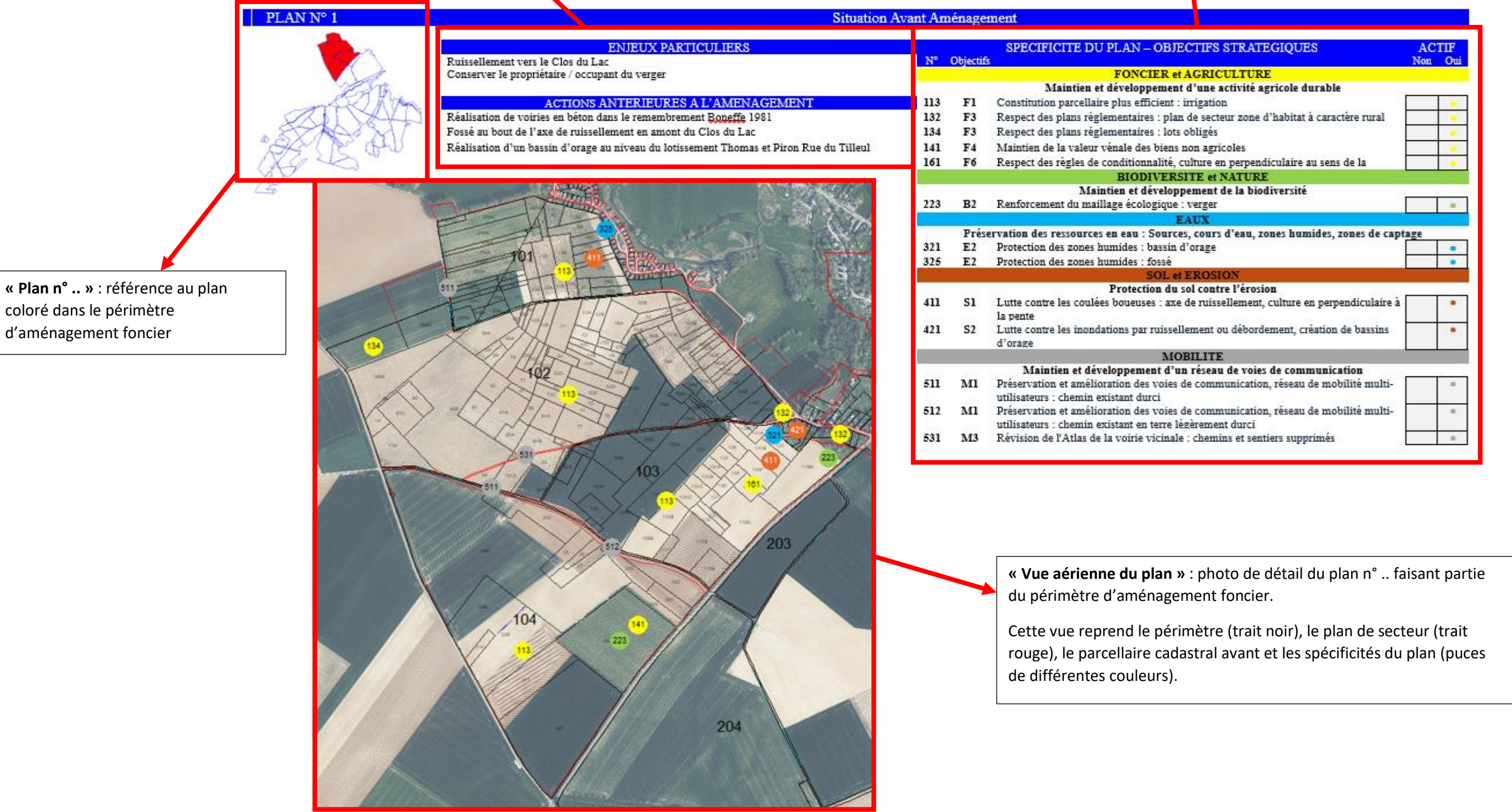
« **Enjeux particuliers** » : les enjeux particuliers attirent l’attention de l’aménageur sur des zones particulières du périmètre.

« **Actions antérieures** » : les actions antérieures sont des réalisations dont l’aménageur devra prendre en compte

« **Spécificités du plan** » : Situation AVANT intervention de l’aménagement foncier.

La liste des opportunités environnementales et territoriales dont doit tenir compte l’aménageur lors de l’établissement du plan d’aménagement foncier.

Les chiffres font référence aux enjeux repris au point 3.2. « Synthèse des enjeux et moyens durables mis en œuvre » du dossier ; ils sont reportés sur la vue aérienne du plan en fonction de leur domaine d’action.

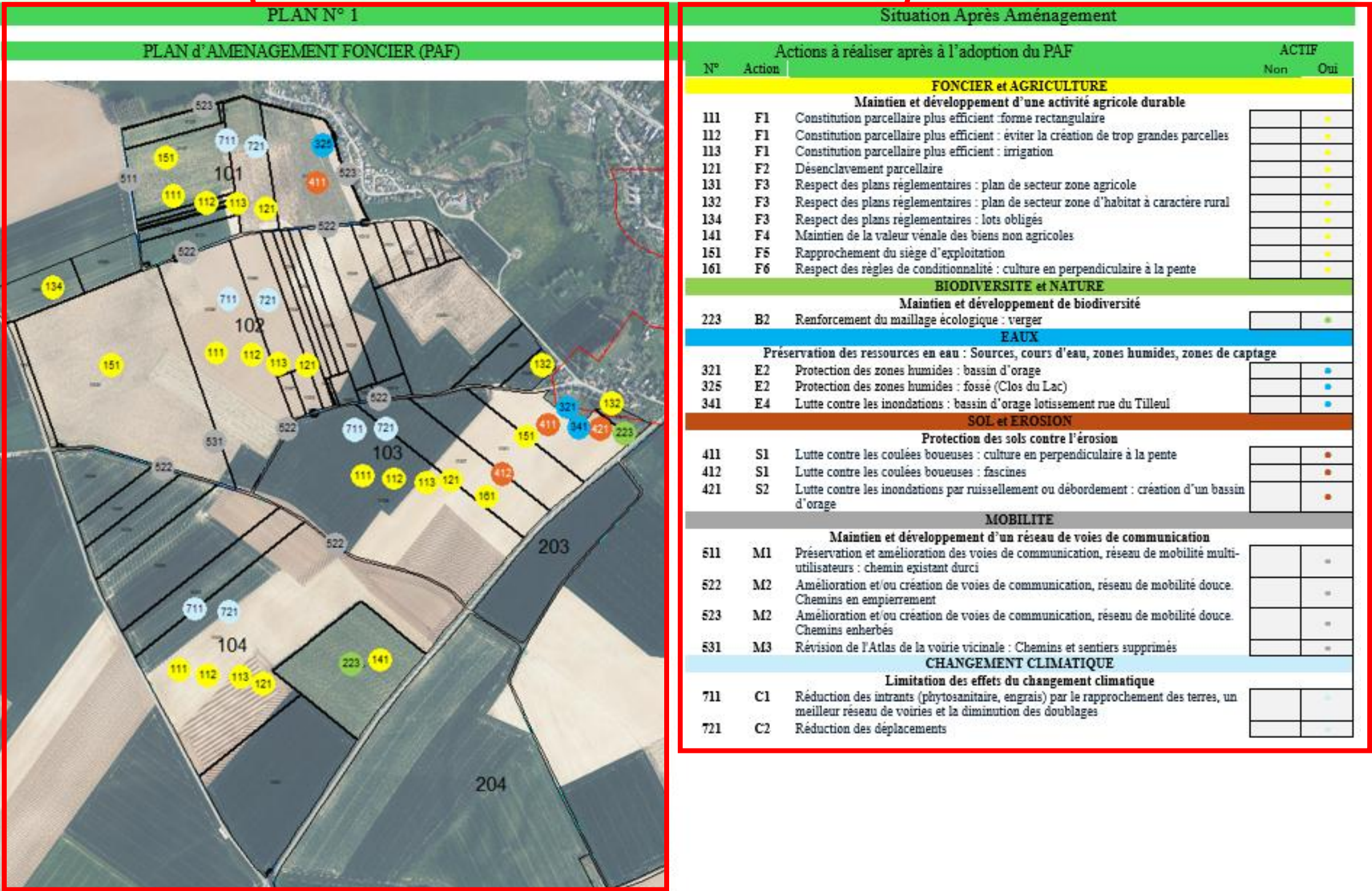


7.3. Notice explicative de la présentation type par plan – Feuille de droite : Situation et actions engendrées par le plan d’aménagement foncier

« Plan d’Aménagement Foncier » : il reprend le nouveau parcellaire cadastral, le plan de secteur et les actions à réaliser dans les différents domaines (puces de couleur)

« Situation Après Aménagement » : les actions à réaliser après l’adoption du plan d’aménagement foncier. Ces actions visent à rencontrer les objectifs fixés dans le plan d’aménagement foncier et repris au point 3.2. « Synthèse des enjeux et moyens durables mis en œuvre » du dossier.

Les actions sont reprises par les différentes puces de couleur en fonction des enjeux.

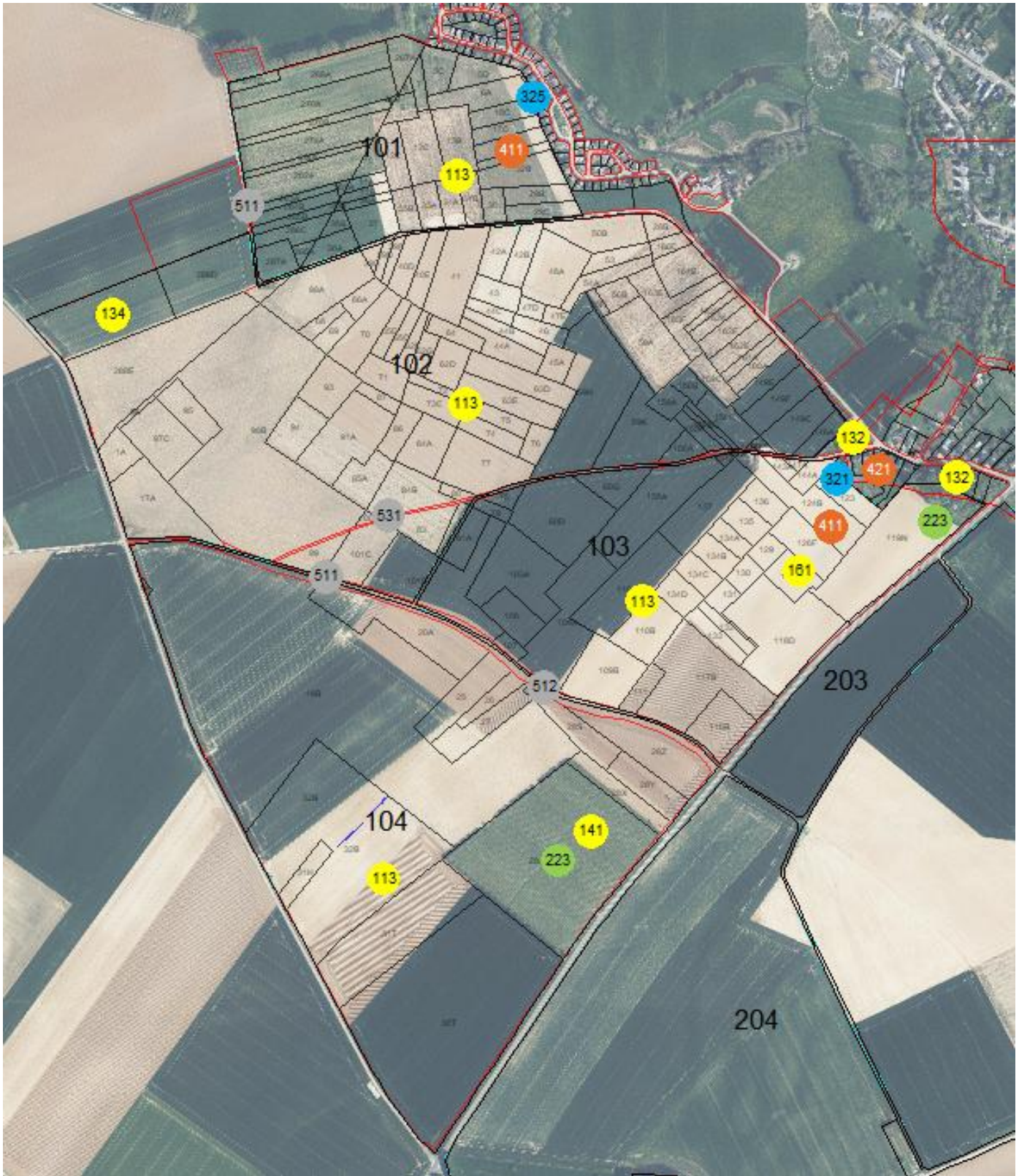


ENJEUX PARTICULIERS

Ruissellement vers le Clos du Lac
Conserver le propriétaire / occupant du verger

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation de voiries en béton dans le remembrement Boneffe 1981
Fossé au bout de l'axe de ruissellement en amont du Clos du Lac
Réalisation d'un bassin d'orage au niveau du lotissement Thomas et Piron Rue du Tilleul



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●
-----	----	--	--	---

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

321	E2	Protection des zones humides : bassin d'orage		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
421	S2	Lutte contre les inondations par ruissellement ou débordement, création de bassins d'orage		●

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : chemins et sentiers supprimés		●

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



Actions à réaliser après à l'adoption du PAF			ACTIF	
N°	Action		Non	Oui
FONCIER et AGRICULTURE				
Maintien et développement d'une activité agricole durable				
111	F1	Constitution parcellaire plus efficient :forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●
BIODIVERSITE et NATURE				
Maintien et développement de biodiversité				
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●
EAUX				
Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage				
321	E2	Protection des zones humides : bassin d'orage		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé (Clos du Lac)		●
341	E4	Lutte contre les inondations : bassin d'orage lotissement rue du Tilleul		●
SOL et EROSION				
Protection des sols contre l'érosion				
411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		●
421	S2	Lutte contre les inondations par ruissellement ou débordement : création d'un bassin d'orage		●
MOBILITE				
Maintien et développement d'un réseau de voies de communication				
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Limitation des effets du changement climatique				
711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
721	C2	Réduction des déplacements		●

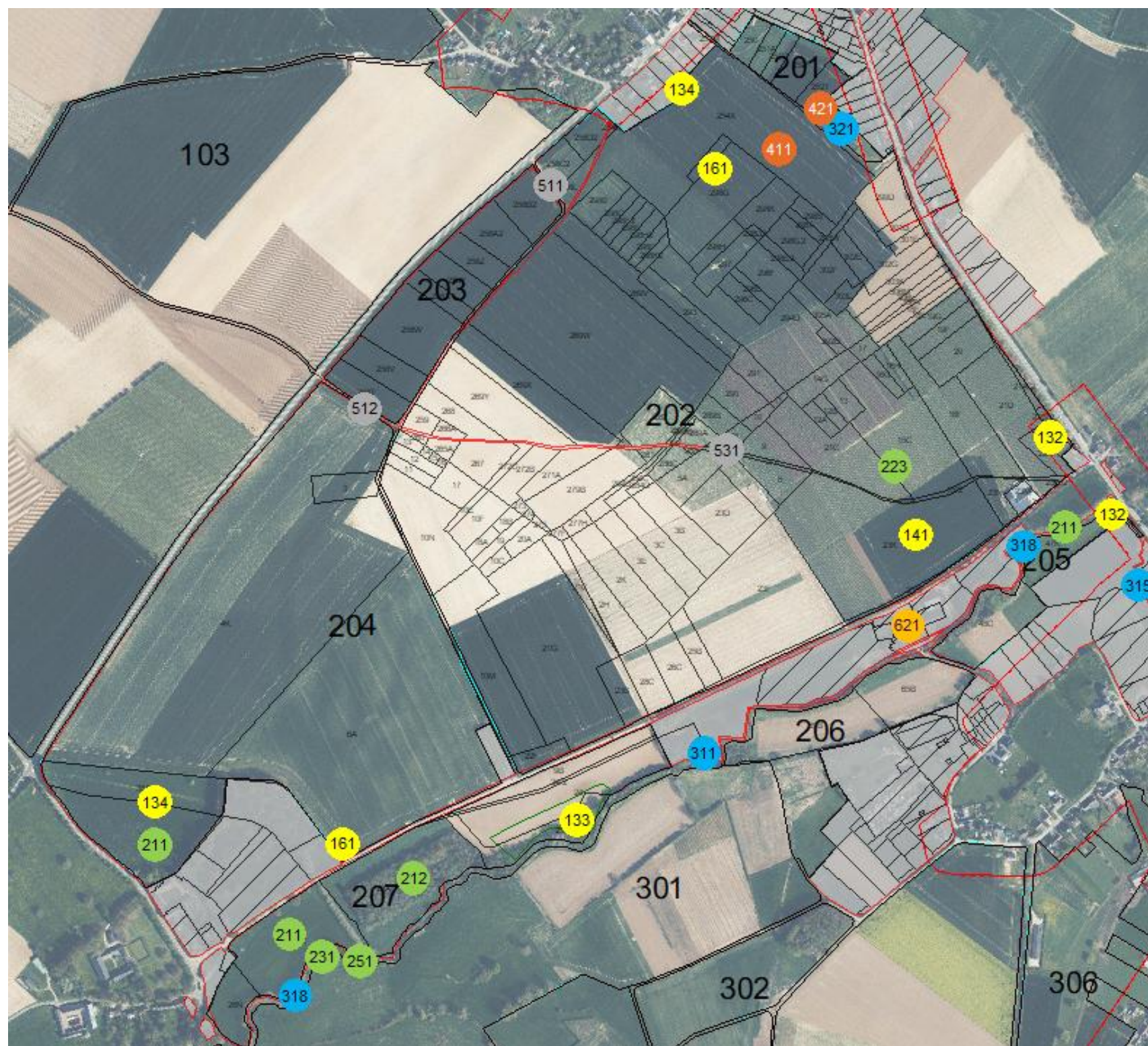


ENJEUX PARTICULIERS

Conserver le propriétaire / occupant du verger

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation d'un bassin d'orage pour préserver la zone d'habitat des inondations rue Grande (N652)



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF
Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
133	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone verte		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage bois		●
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●
231	B3	Gestion de la ripisylve		●
251	B5	Eviter la propagation des plantes invasives		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		●
315	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Rhée		●
318	E1	Protection des cours d'eau : frayère		●
321	E1	Protection des cours d'eau : bassin d'orage de Meeffe		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
421	S2	Lutte contre les inondations par ruissellement ou débordement, création de bassins d'orage de Meeffe		●

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

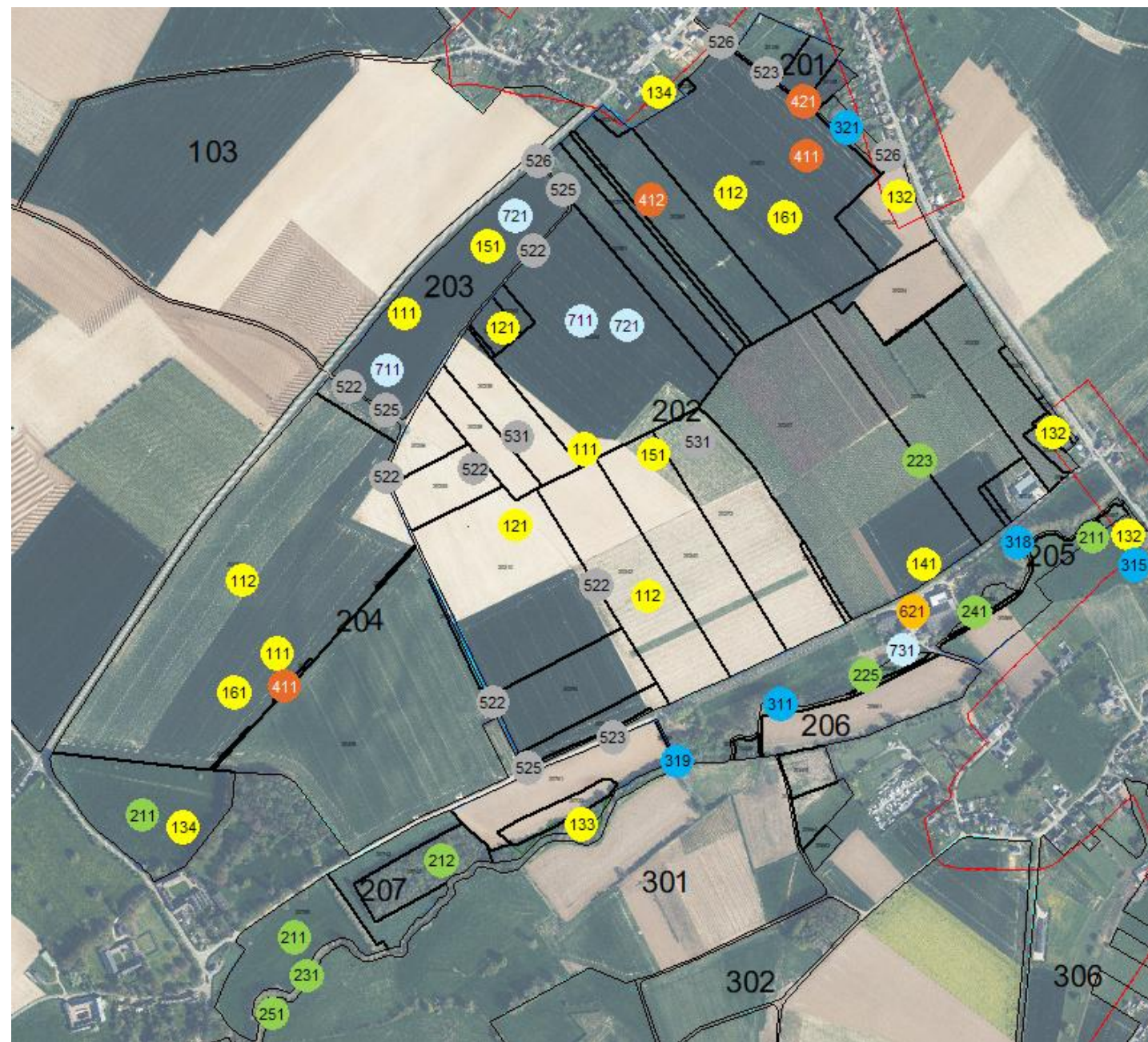
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		●
-----	----	---	--	---

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		•
721	C2	Réduction des déplacements		•
731	C3	Développement du potentiel hydroélectrique, hydroélectricité sur les chutes d'eau (potentialité grâce à la passe à poisson)		•

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

N°

Action

Non

Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		•
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		•
121	F2	Désenclavement parcellaire		•
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		•
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		•
133	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone verte		•
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		•
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		•
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		•
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		•

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments struct. du paysage : pâtures		•
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments struct. du paysage bois		•
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		•
225	B2	Renforcement du maillage écologique : réalisation d'une passe à poissons		•
231	B3	Gestion de la ripisylve		•
241	B4	Création de bandes enherbées le long des cours d'eau avec des espèces indigènes pluriannuelles		•
251	B5	Eviter la propagation des plantes invasives		•

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		•
315	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Rhée		•
318	E1	Protection des cours d'eau : frayère		•
319	E1	Protection des cours d'eau : passerelle		•
321	E2	Protection des zones humides : bassin d'orage de Meeffe		•

SOL et EROSION

Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		•
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		•
421	S2	Lutte contre les inondations par ruissellement ou débordement : création d'un bassin d'orage de Meeffe		•

MOBILITE

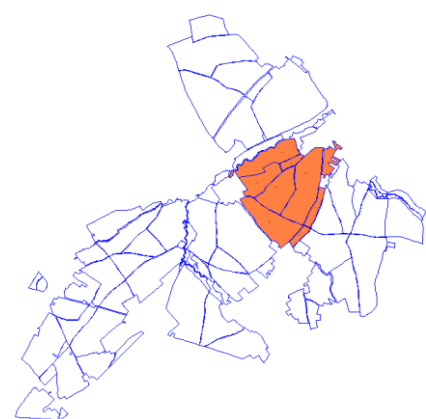
Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		•
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		•
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		•
526	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Sécurité		•
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		•

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		•
-----	----	---	--	---



ENJEUX PARTICULIERS

Conserver le propriétaire / occupant du verger

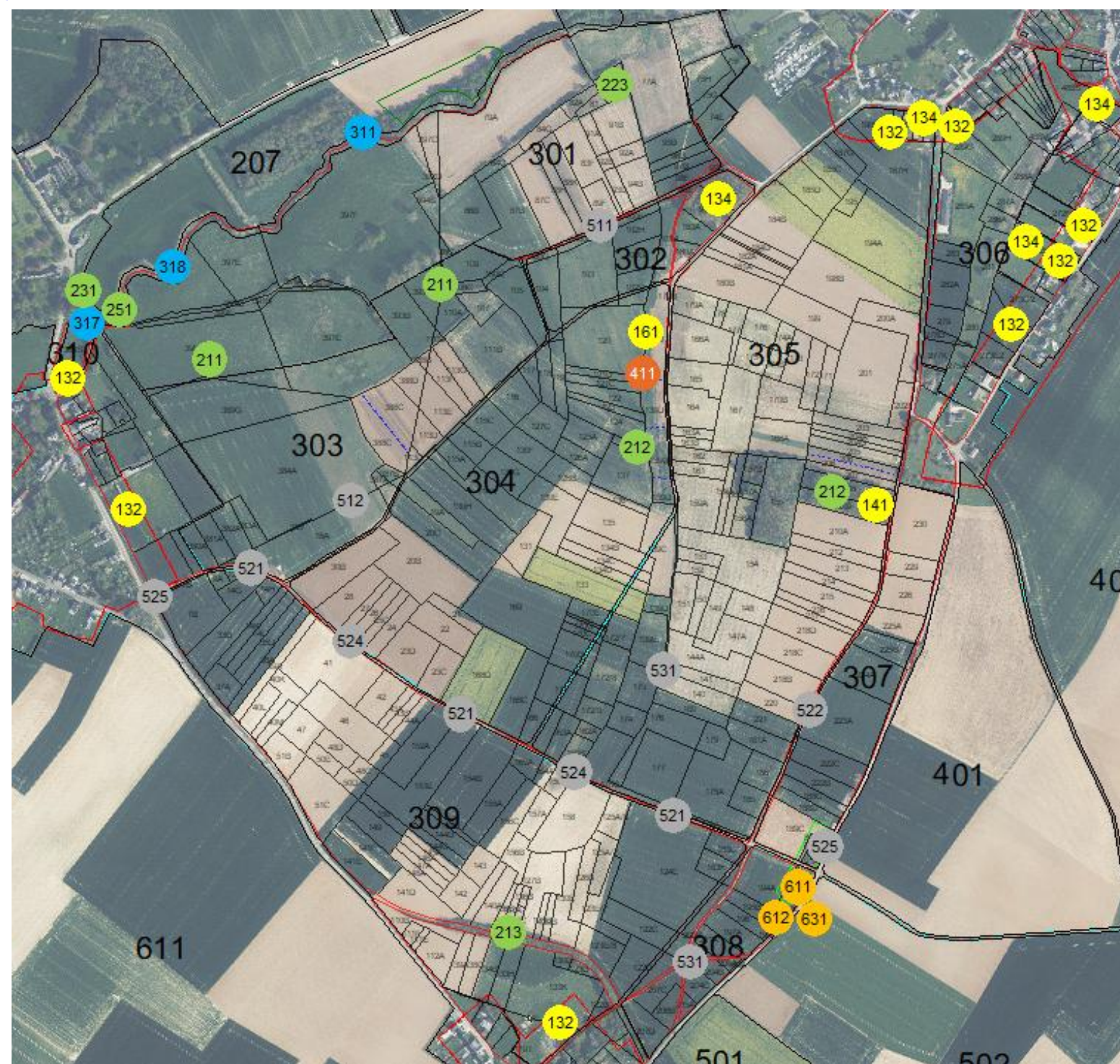
ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation d'une banquette de crue et d'une frayère le long du ruisseau de la Soile à Hemptinne

Réalisation d'un chemin bi-bande empiérement (2021)

Réalisation de travaux éco-intégrés de mobilité douce et gestion des eaux en cours de travaux

Chemins en béton bi-bandes, empiérrés



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : bois		●
213	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : ancien vicinal		●
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●
231	B3	Gestion de la ripisylve		●
251	B5	Eviter la propagation des plantes invasives		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		●
317	E1	Protection des cours d'eau : banquette de crue		●
318	E1	Protection des cours d'eau : frayère		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

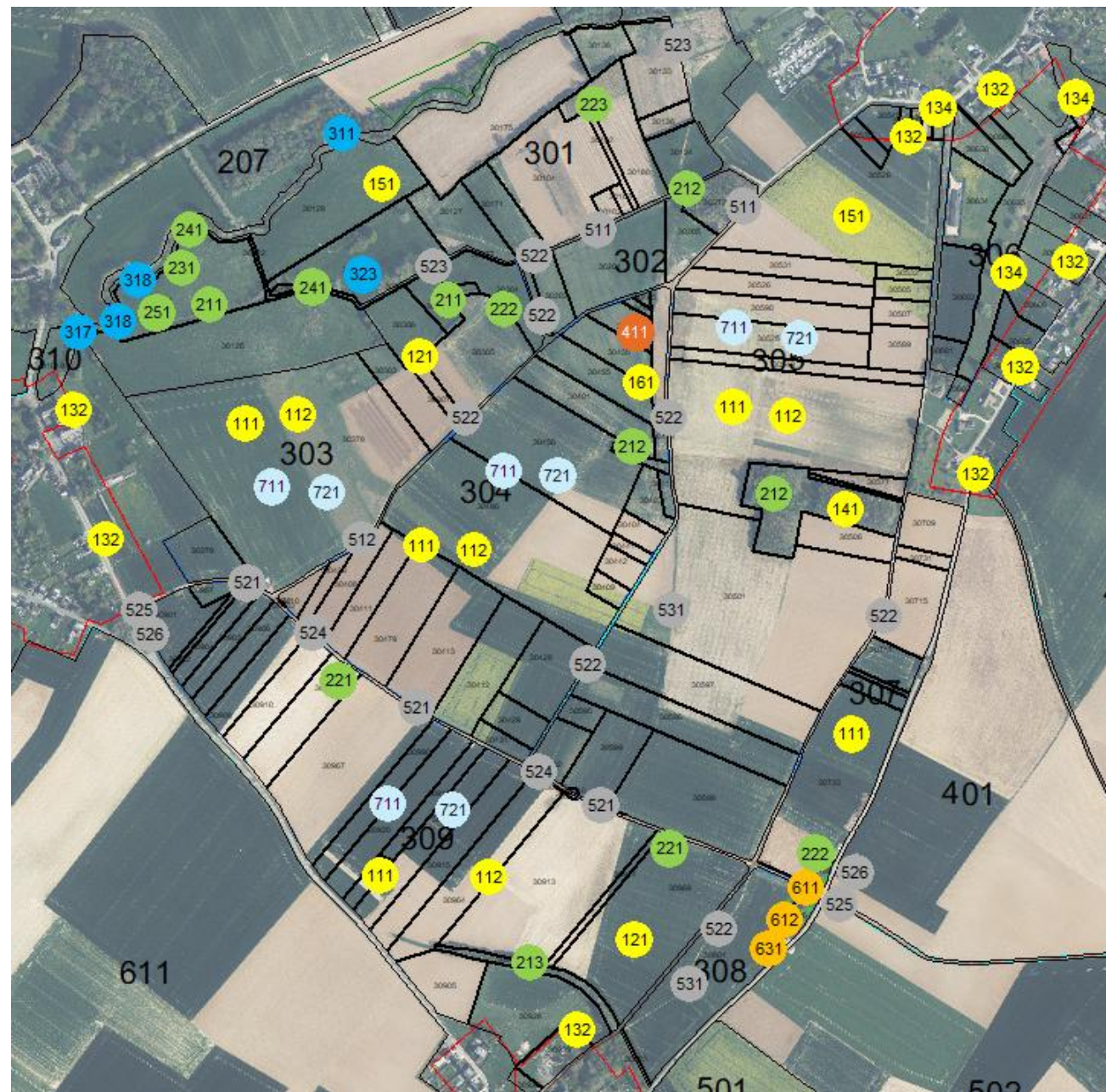
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

611	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Tombes de Seron, Création d'un circuit « découverte » Plantation de haie basse et/ou d'un arbre HT		●
612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Zone de pique-nique		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...), installation de poubelles		●

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

611	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Tombes de Seron		●
612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : zone de pique-nique		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...), installation de poubelles		●

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
721	C2	Réduction des déplacements		●

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

N°

Action

Non

Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments struct. du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : bois		●
213	B1	Maintien de la structure écologique princ.: élém. struct du paysage : ancien vicinal		●
221	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation d'arbre HT		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		●
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●
231	B3	Gestion de la ripisylve		●
241	B4	Créat. bandes enherbées le long cours d'eau avec espèces indigènes pluriannuelles		●
251	B5	Eviter la propagation des plantes invasives		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		●
317	E1	Protection des cours d'eau : réalisation d'une banquette de crue		●
318	E1	Protection des cours d'eau : frayère		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●

SOL et EROSION

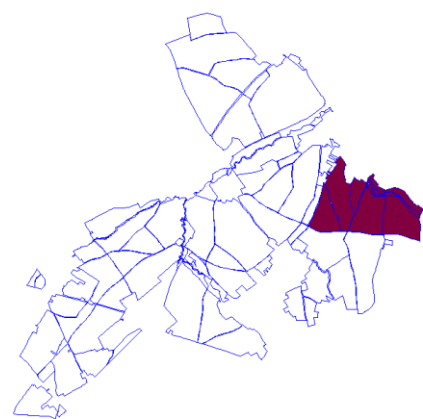
Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

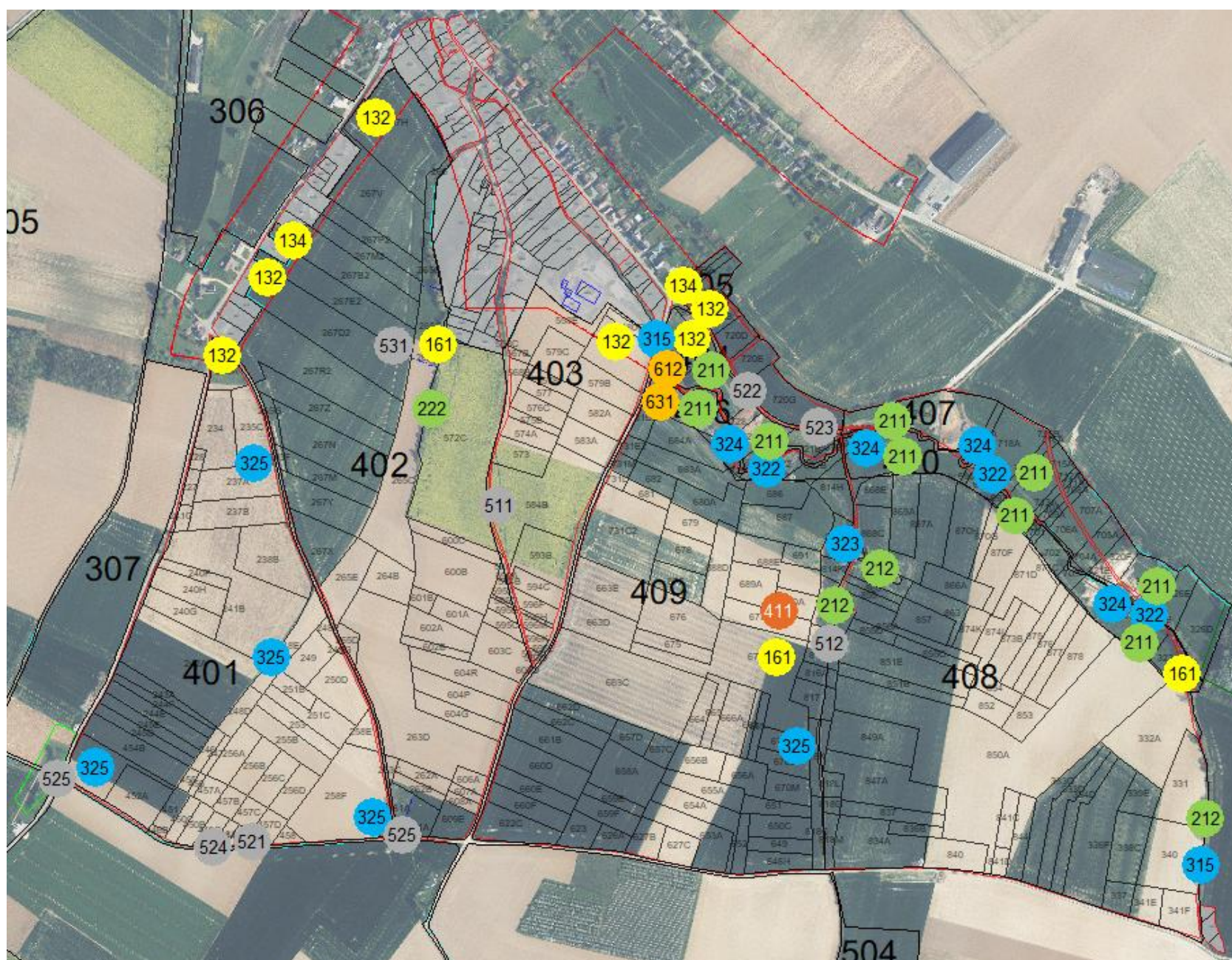
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empièchement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
526	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Sécurité		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●



ENJEUX PARTICULIERS

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation de travaux éco-intégrés de mobilité douce et gestion des eaux en cours de travaux
Chemins en béton bi-bandes, empierrés, enherbés, ZIT, roselières



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF
Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage bois		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

315	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Rhée		●
322	E2	Protection des zones humides : réalisation de zone d'immersion temporaire		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●
324	E2	Protection des zones humides : roselière		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

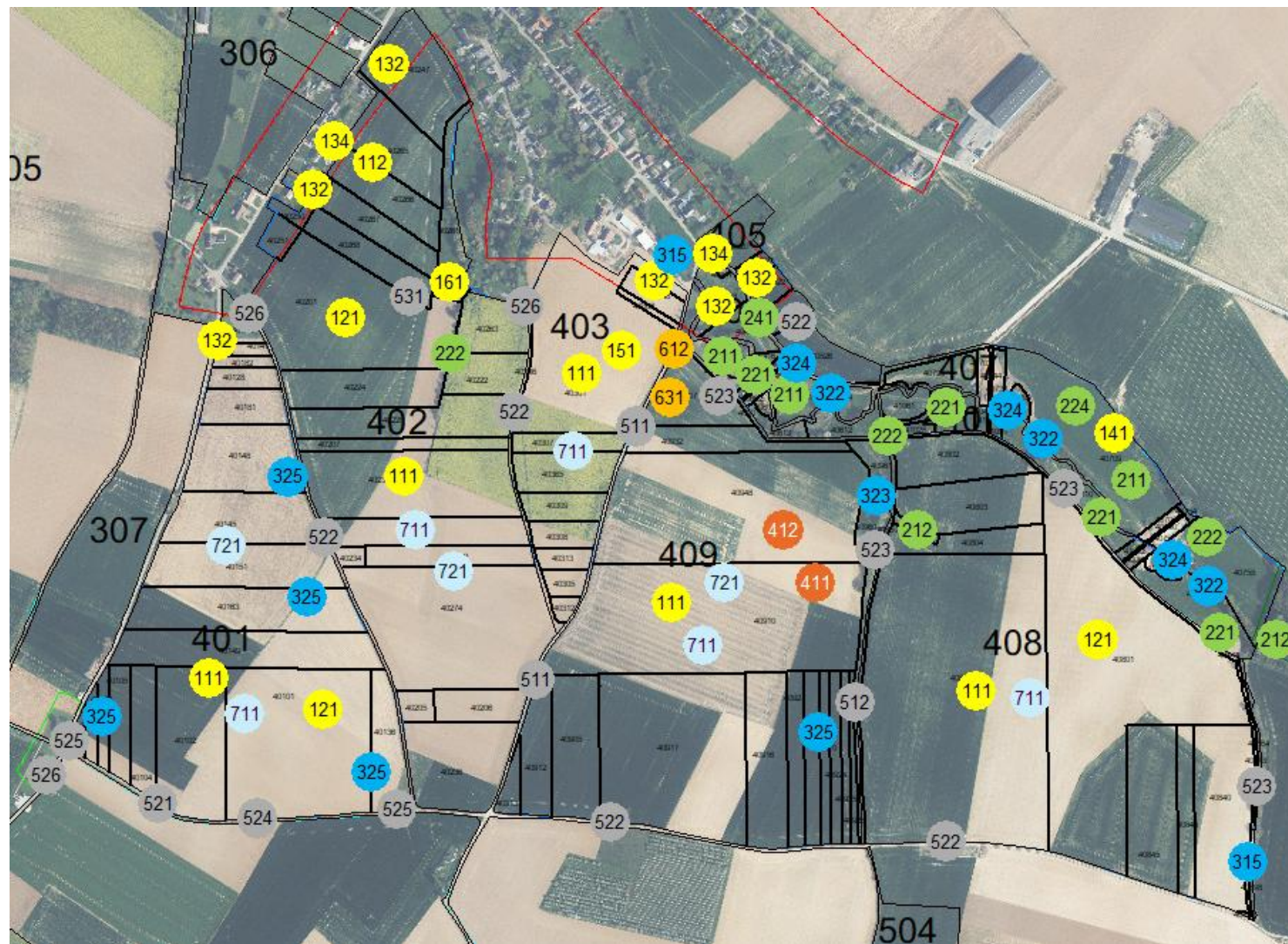
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empierrement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés le long des cours d'eau ou dans la campagne		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

612	P1	Gestion équilibrée du Paysage, mise en valeur du Patrimoine : Zone de pique-nique		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...), installation de poubelles dans les circuits promenade		●

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : zone de pique-nique		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...), installation de poubelles		●

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
721	C2	Réduction des déplacements		●

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

N°

Action

Non

Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : bois		●
221	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation d'arbre HT		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		●
224	B2	Renforcement du maillage écologique : verger didactique		●
241	B4	Créat. bandes enherbées le long cours d'eau avec espèces indigènes pluriannuelles		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

315	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Rhée		●
322	E2	Protection des zones humides : réalisation de zones d'immersion temporaire		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●
324	E2	Protection des zones humides : roselière		●
325	E2	Protection de zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

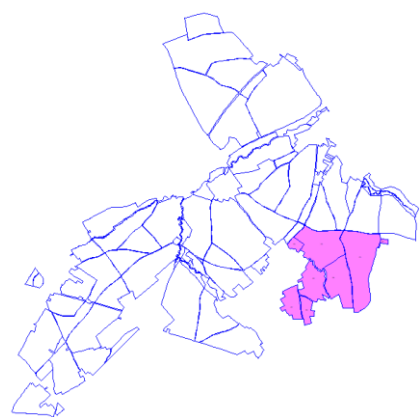
Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		●

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empièchement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
526	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Sécurité		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

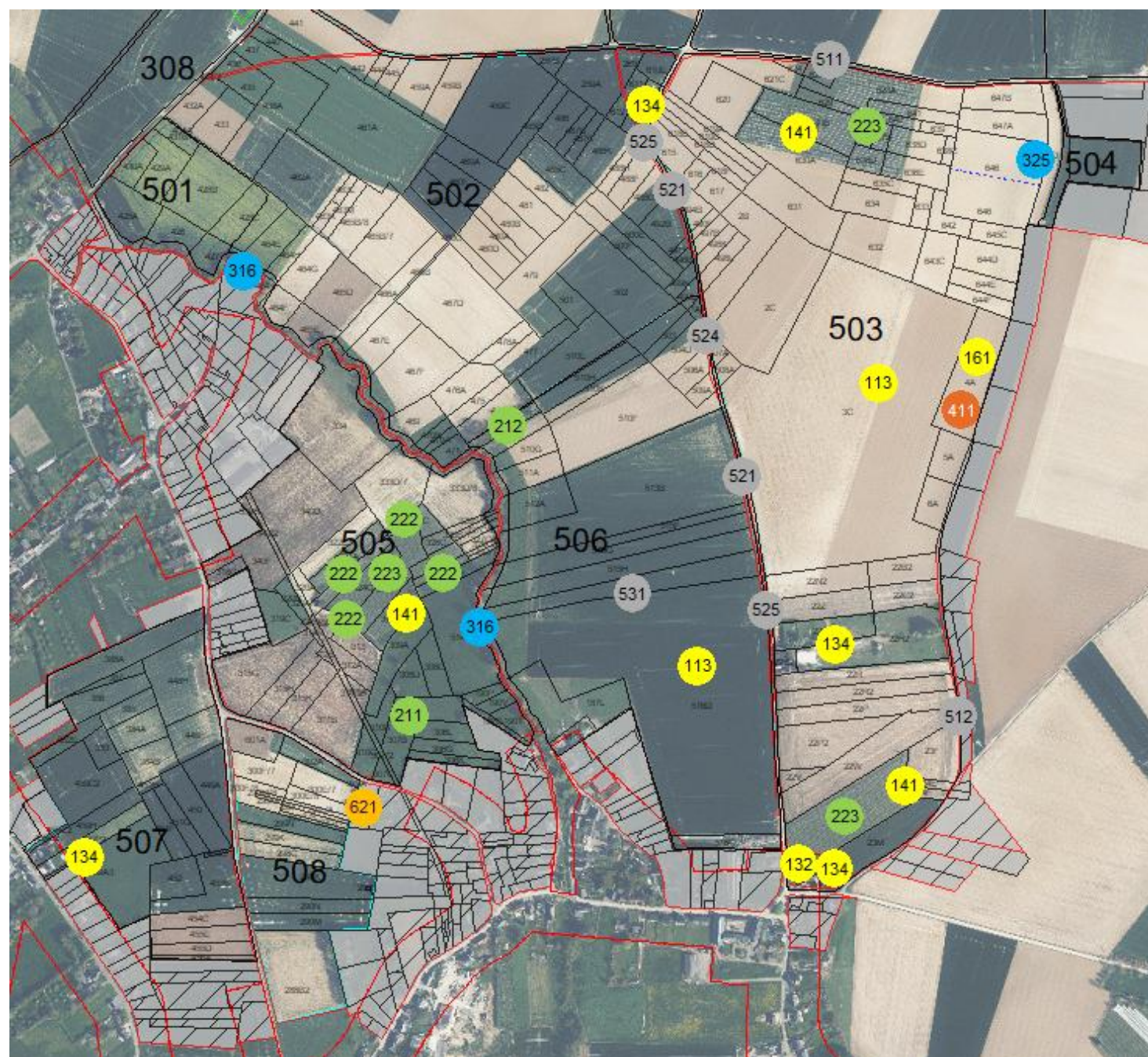


ENJEUX PARTICULIERS

Conserver le propriétaire / occupant du verger
Conserver le propriétaire / occupant des parcelles irriguées

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation de travaux éco-intégrés de mobilité douce et gestion des eaux en cours de travaux
Chemins en béton bi-bandes, empierrés



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : bois		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haie		●
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Seron		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

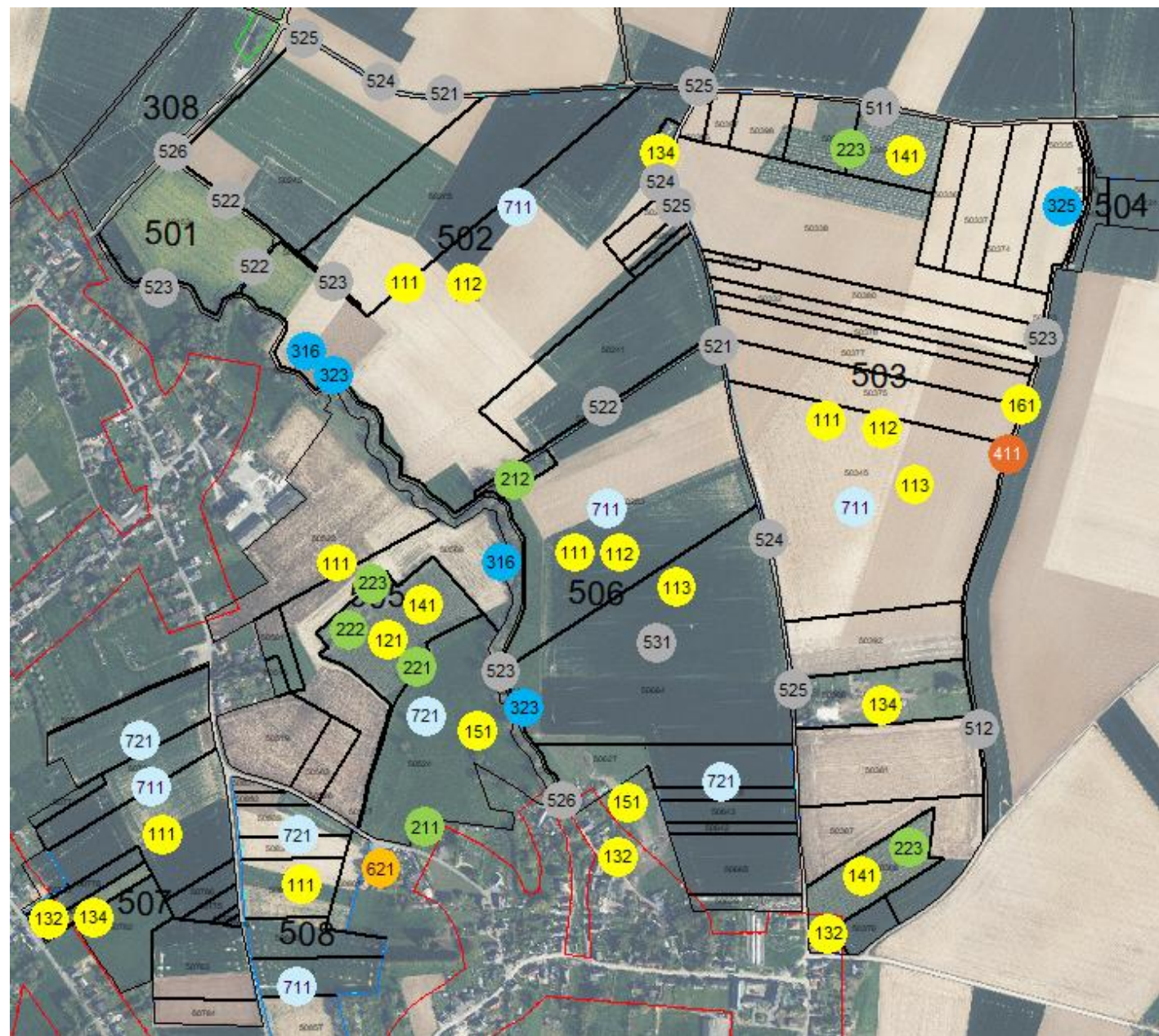
511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		●
-----	----	---	--	---

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		
721	C2	Réduction des déplacements		

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

N°

Action

Non

Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : bois		●
221	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation d'arbre HT		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		●
223	B2	Renforcement du maillage écologique : verger		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Seron		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●
325	E2	Protection de zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
526	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Sécurité		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		●
-----	----	---	--	---



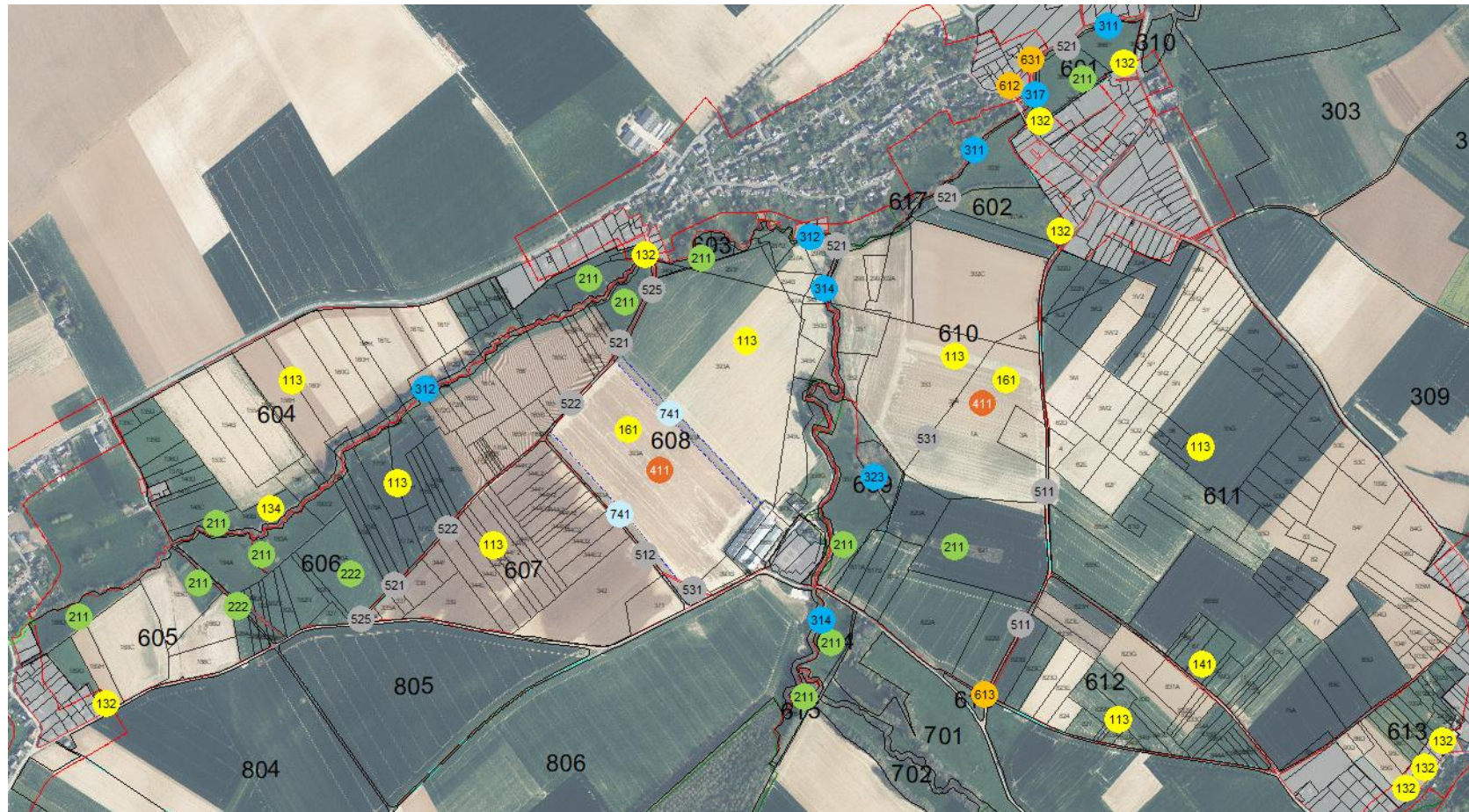
ENJEUX PARTICULIERS

Conserver le propriétaire / occupant des parcelles irriguées

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation d'une banquette de crue le long du ruisseau de la Soile à Hemptinne

Modification de la confluence du ruisseau de Montigny au ruisseau de la Soile



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		●
312	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Batterie		●
314	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Montigny		●
317	E1	Protection des cours d'eau : banquette de crue		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

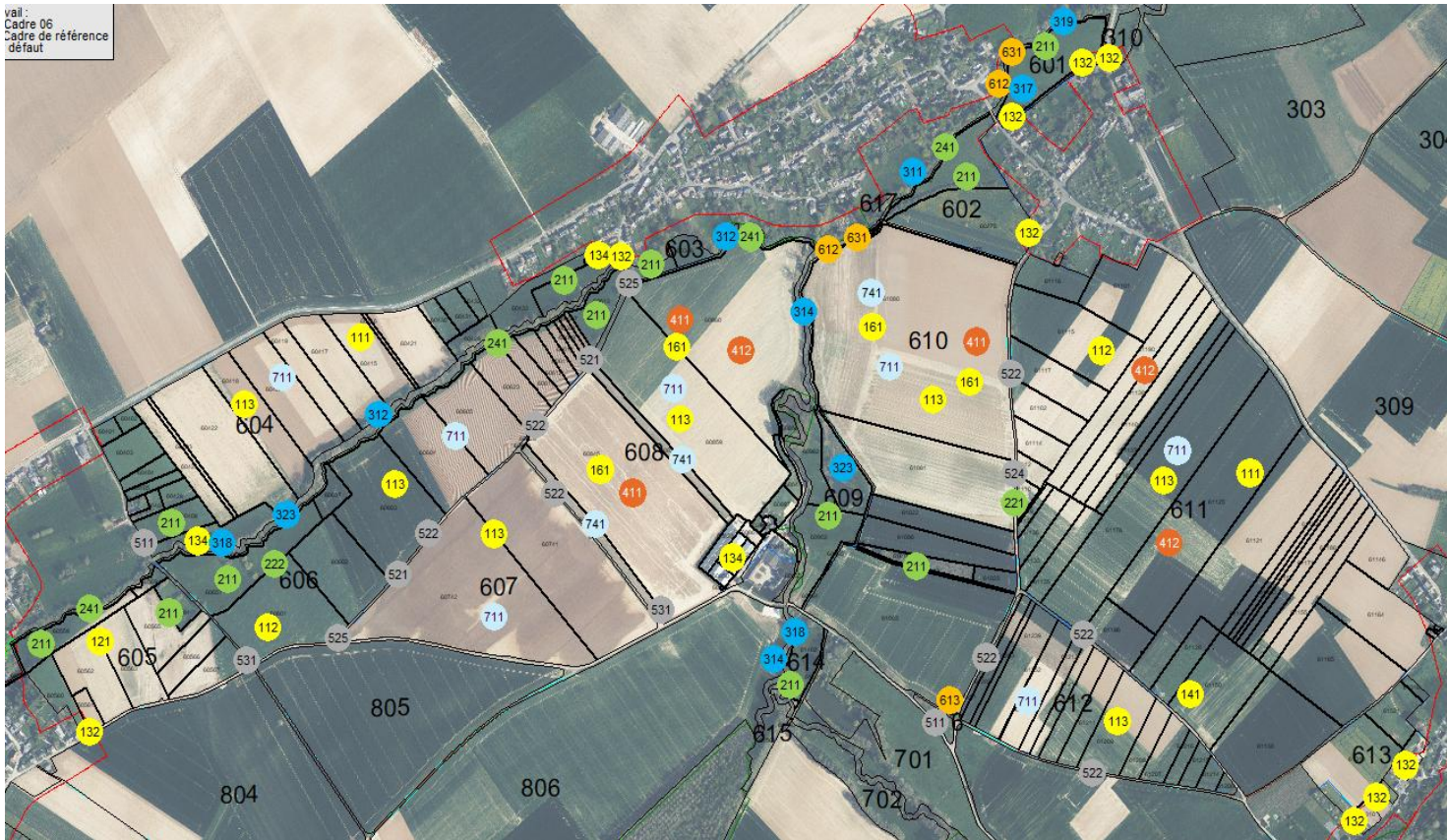
612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Zone de pique-nique		●
613	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Arbre remarquable		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité Espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...). Installation de poubelles dans les circuits promenade		●

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

741	C4	Développement du potentiel biomasse énergie locale : taillis courte rotation de saules pour chaudière école/hall omnisports		●
-----	----	---	--	---

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		
741	C4	Développement du potentiel biomasse énergie locale : taillis courte rotation de saules pour chaudière école/hall omnisports		

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		
121	F2	Désenclavement parcellaire		
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : pâtures		
221	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation d'arbre HT		
222	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation de haies		
241	B4	Créat. bandes enherbées le long cours d'eau avec espèces indigènes pluriannuelles		

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

311	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Soile		
312	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Batterie		
314	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Montigny		
317	E1	Protection des cours d'eau : réalisation d'une banquette de crue		
318	E1	Protection des cours d'eau : frayère		
319	E1	Protection des cours d'eau : passerelle (maintien distances entre berges et ruisseau)		
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		

SOL et EROSION

Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		

MOBILITE

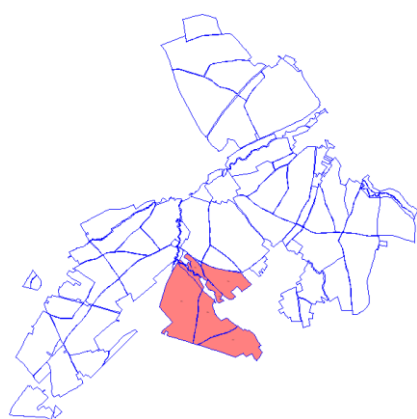
Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empierrement		
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

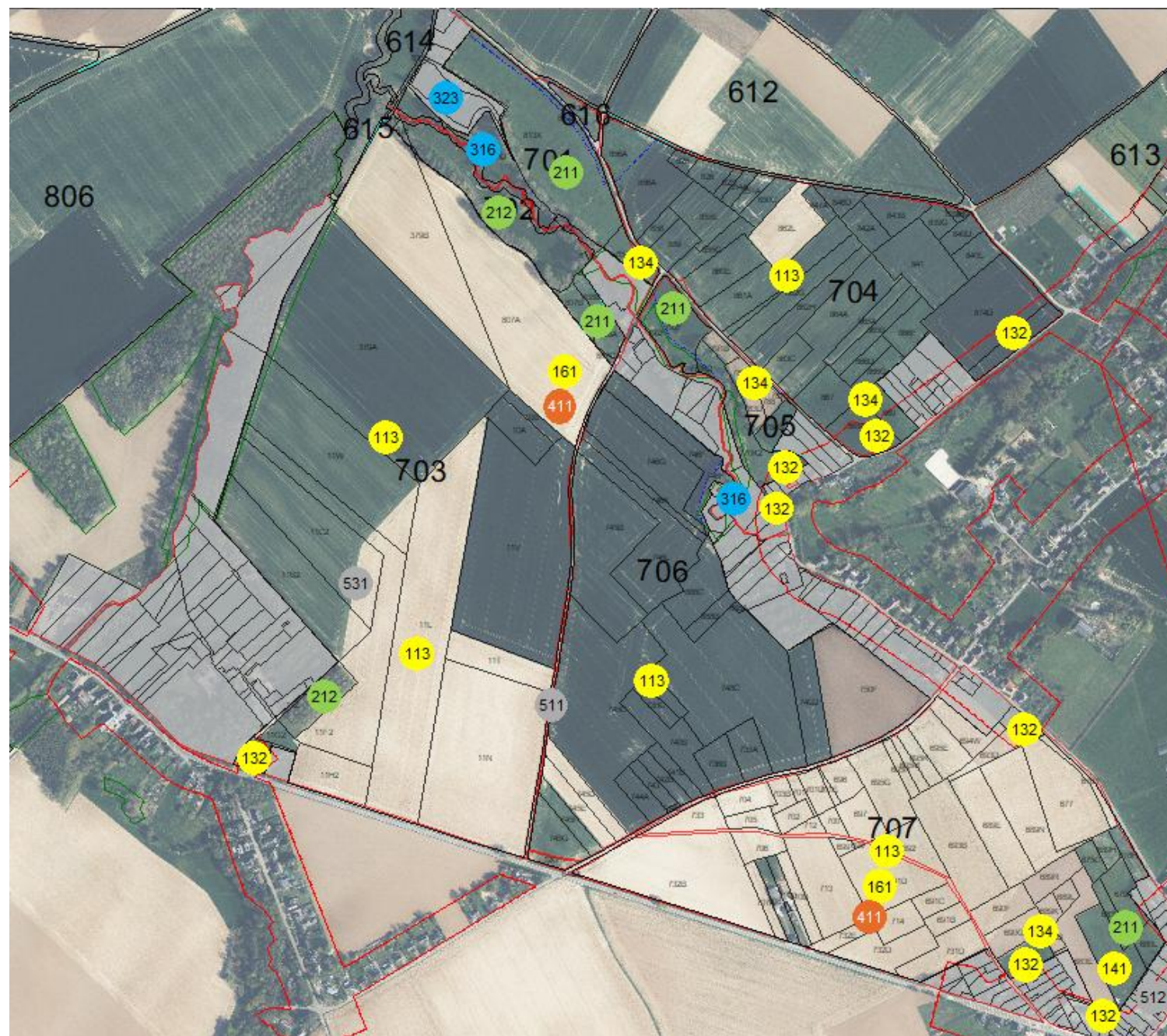
612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Zone de pique-nique		
613	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Arbre remarquable		
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...). Poubelles dans circuit promenade		



ENJEUX PARTICULIERS

Conserver les pâtures humides
Conserver le propriétaire / occupant des parcelles irriguées

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF
Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : bois		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Seron		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

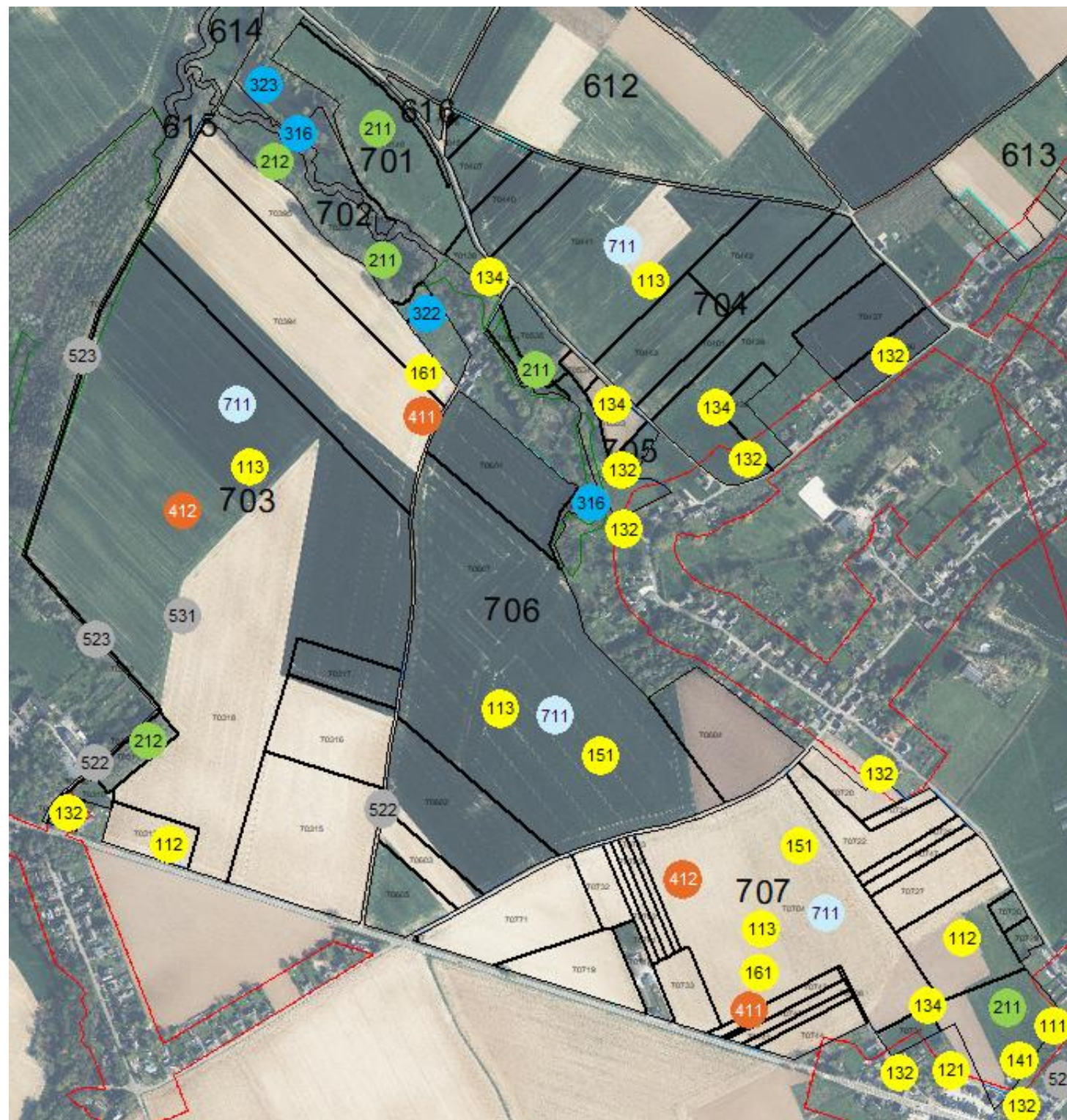
411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

N°

Action

Non

Oui

FONCIER et AGRICULTURE**Maintien et développement d'une activité agricole durable**

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE**Maintien et développement de biodiversité**

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : bois		●

EAUX**Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage**

316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Seron		●
322	E2	Protection des zones humides : zone d'immersion temporaire		●
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●

SOL et EROSION**Protection des sols contre l'érosion**

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		●

MOBILITE**Maintien et développement d'un réseau de voies de communication**

522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Zone de pique-nique		●
613	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : Arbre remarquable		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...). Poubelles dans circuit promenade		●

CHANGEMENT CLIMATIQUE**Limitation des effets du changement climatique**

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
-----	----	--	--	---

ENJEUX PARTICULIERS

Conserver le propriétaire / occupant des parcelles irriguées

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation de travaux éco-intégrés de mobilité douce et gestion des eaux en cours de travaux
Chemins en béton bi-bandes et zones de croisement

SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

312	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Batterie		●
314	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Montigny		●
316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Seron		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

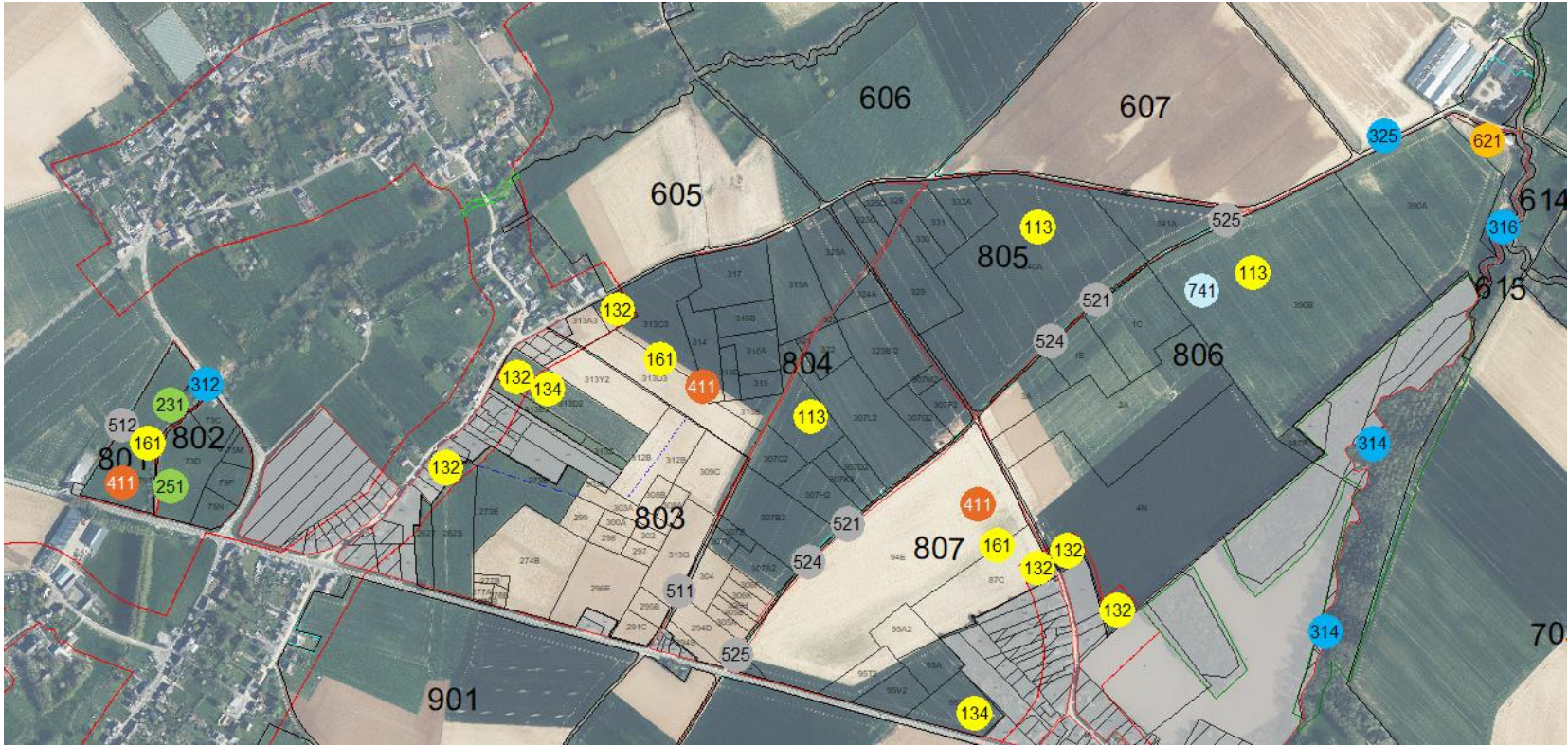
Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		●
-----	----	---	--	---

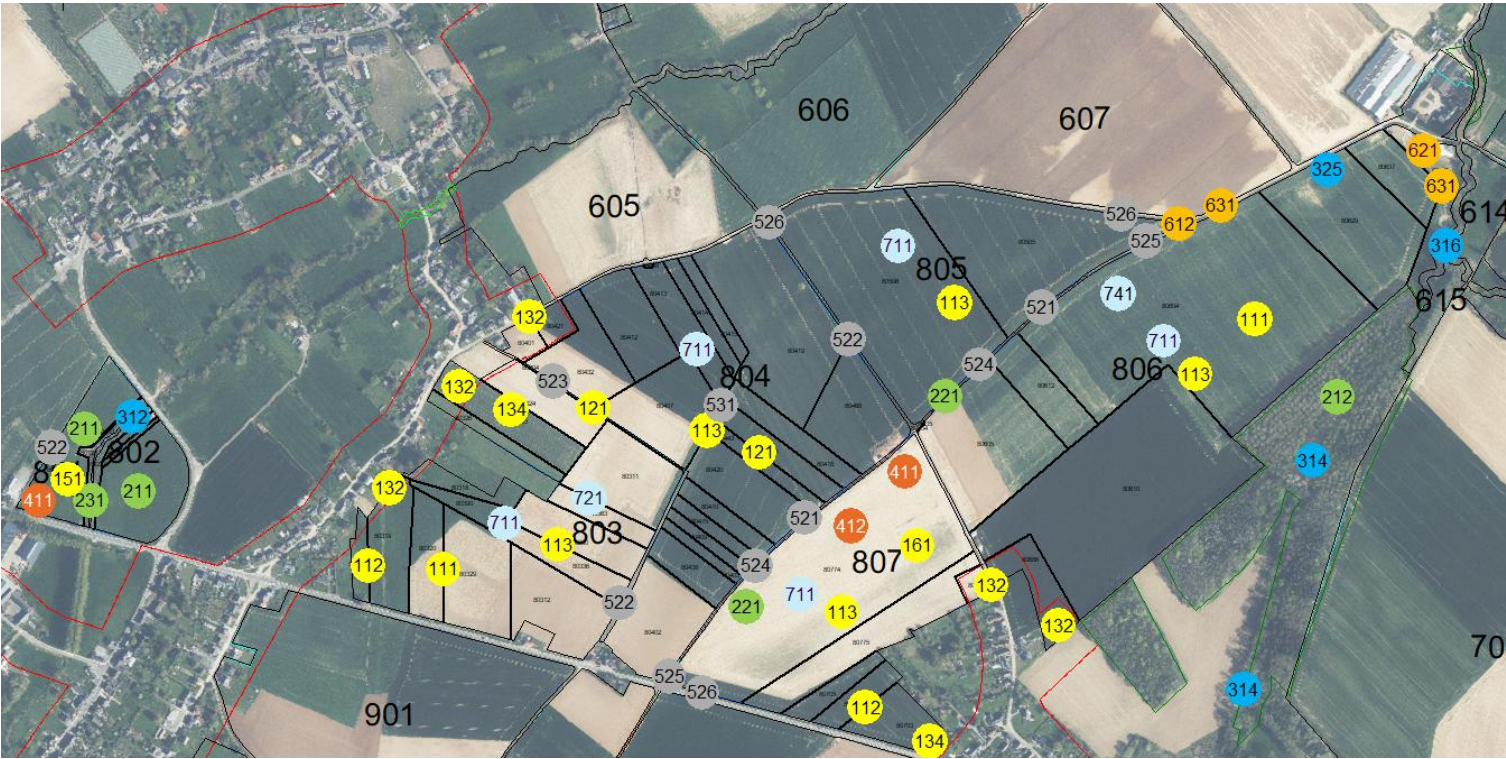
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

741	C4	Développement du potentiel biomasse énergie locale : taillis courte rotation de saules pour chaudière école/hall omnisports		●
-----	----	---	--	---



PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Limitation des effets du changement climatique

711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
721	C2	Réduction des déplacements		●
741	C4	Développement du potentiel biomasse énergie locale : taillis courte rotation de saules pour chaudière école/hall omnispports		●

Actions à réaliser après à l'adoption du PAF

ACTIF

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

111	F1	Constitution parcellaire plus efficient : forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments struct. du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique princ.: éléments structurant du paysage : bois		●
221	B2	Renforcement du maillage écologique : plantation d'arbre HT		●
231	B3	Gestion de la ripisylve		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

312	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de la Batterie		●
314	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Montigny		●
316	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Seron		●
325	E2	Protection des zones humides : fossé		●

SOL et EROSION

Protection des sols contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
412	S1	Lutte contre les coulées boueuses : fascines		●

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
526	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Sécurité		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

612	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : zone de pique-nique		●
621	P2	Développement économique, tourisme diffus en relation avec la mise en valeur du patrimoine. Manège en relation avec le développement de la mobilité douce		●
631	P3	Développement et amélioration du cadre de vie et de la sécurité, espace adapté pour les activités de loisirs (jogging, VTT, marche, ...), installation de poubelles		●

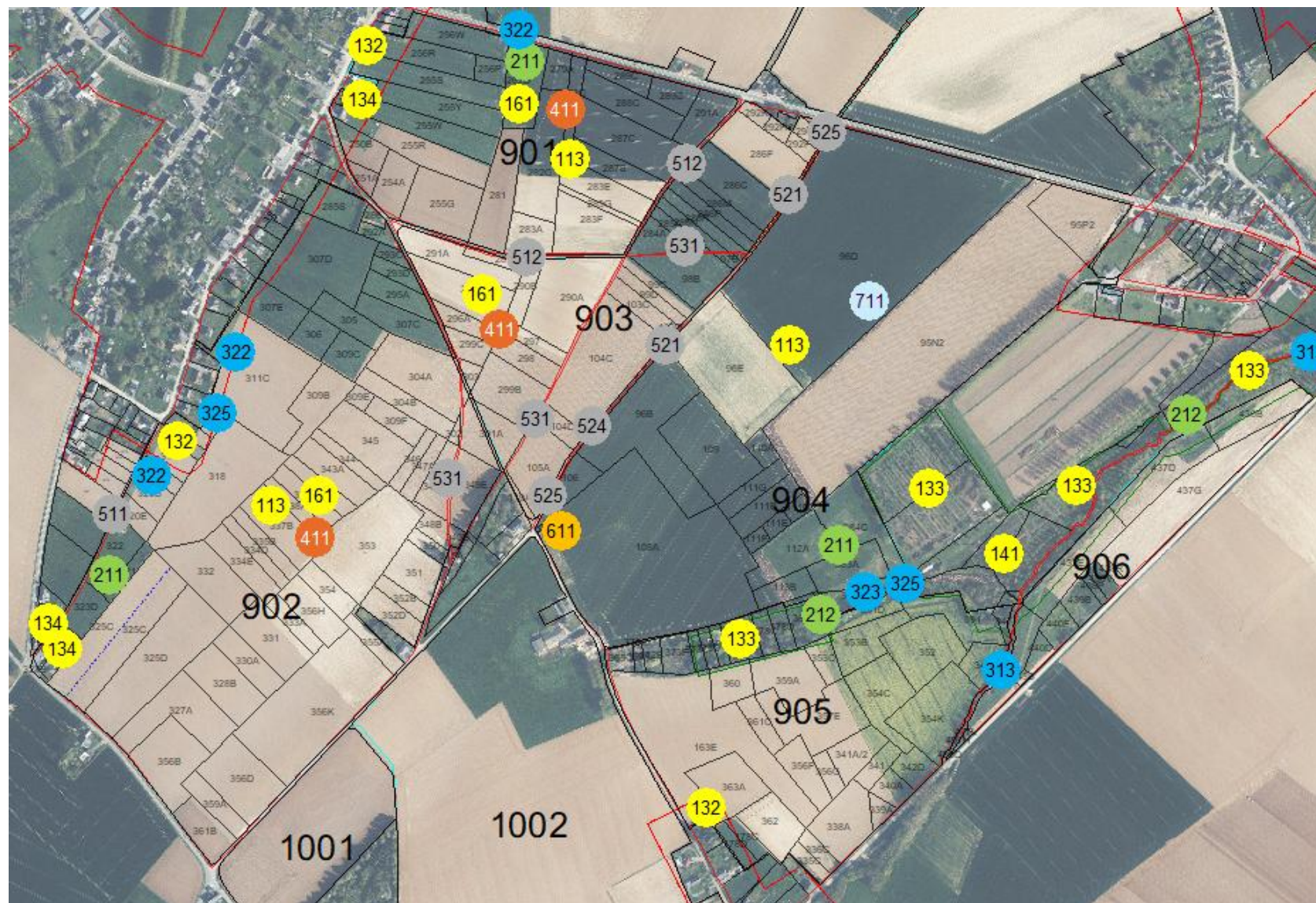


ENJEUX PARTICULIERS

Mise en valeur de la Chapelle ???

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

Réalisation de travaux éco-intégrés de mobilité douce et gestion des eaux en cours de travaux
Chemins en béton bi-bandes et de zones de croisement



SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

N° Objectifs

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
133	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone verte		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la pente		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : bois		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

313	E1	Protection des cours d'eau : ruisseau de Hénemont		●
322	E2	Protection des zones humides : réalisation de zone d'immersion temporaire		●
323	E2	Protection des cours d'eau : mare, étang		●
325	E2	Protection des cours d'eau : fossé		●

SOL et EROSION

Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : Axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
521	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en béton bi-bande		●
524	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Zone de croisement		●
525	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Signalisation adéquate		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●

PAYSAGE et PATRIMOINE

Préservation et amélioration du paysage et du patrimoine

611	P1	Gestion équilibrée du paysage, mise en valeur du Patrimoine : chapelle du Saint Rédempteur		●
-----	----	--	--	---



ENJEUX PARTICULIERS

Maintien des propriétaires/occupants des parcelles boisées et en pâture

ACTIONS ANTERIEURES A L'AMENAGEMENT

SPECIFICITE DU PLAN – OBJECTIFS STRATEGIQUES

ACTIF

Non Oui

FONCIER et AGRICULTURE

Maintien et développement d'une activité agricole durable

132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité, culture en perpendiculaire au sens de la		●

BIODIVERSITE et NATURE

Maintien et développement de la biodiversité

211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : bois		●
222	B2	Renforcement du maillage écologique : haie		●

EAUX

Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage

323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●
-----	----	--	--	---

SOL et EROSION

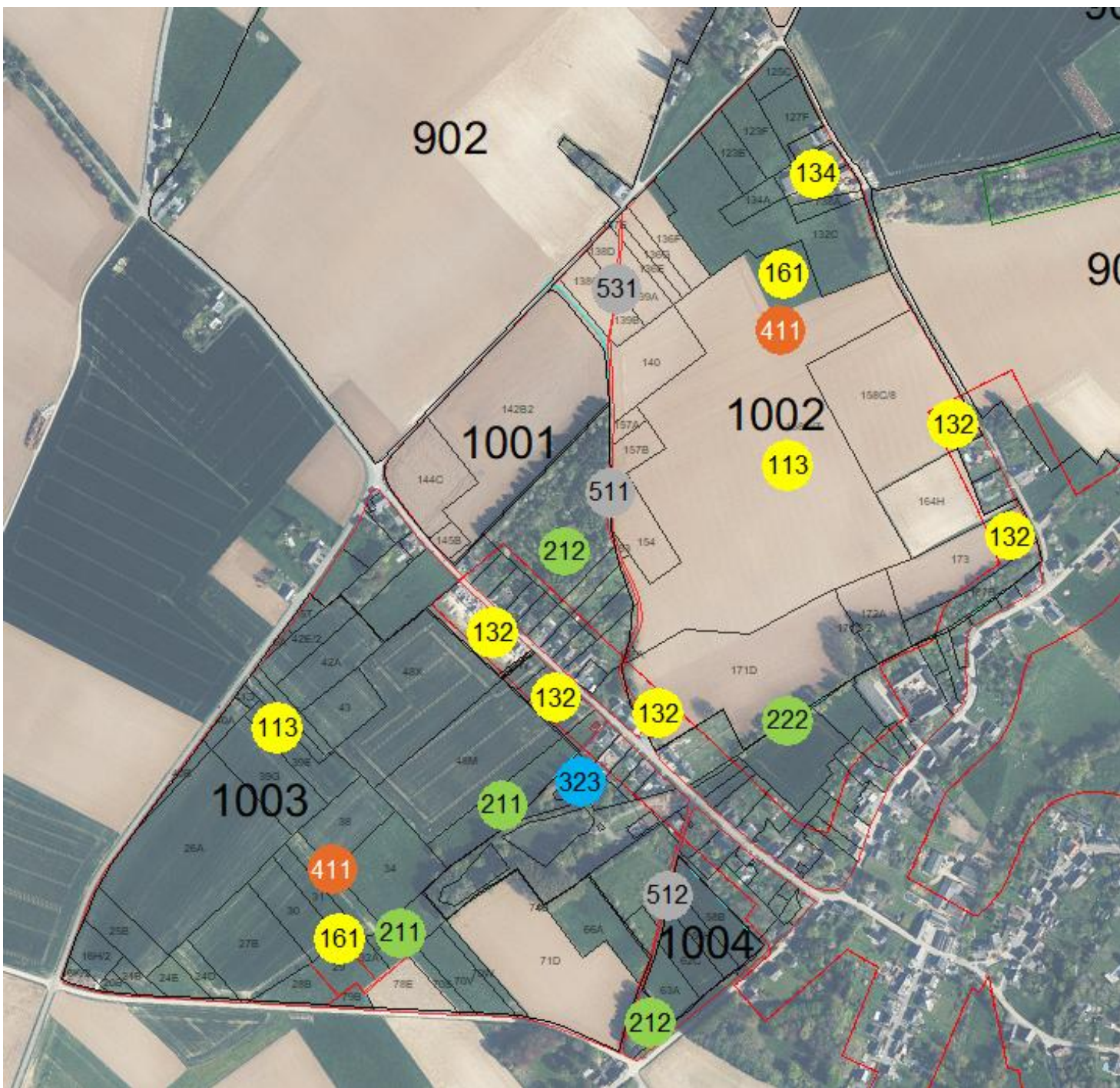
Protection du sol contre l'érosion

411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : axe de ruissellement, culture en perpendiculaire à la pente		●
-----	----	---	--	---

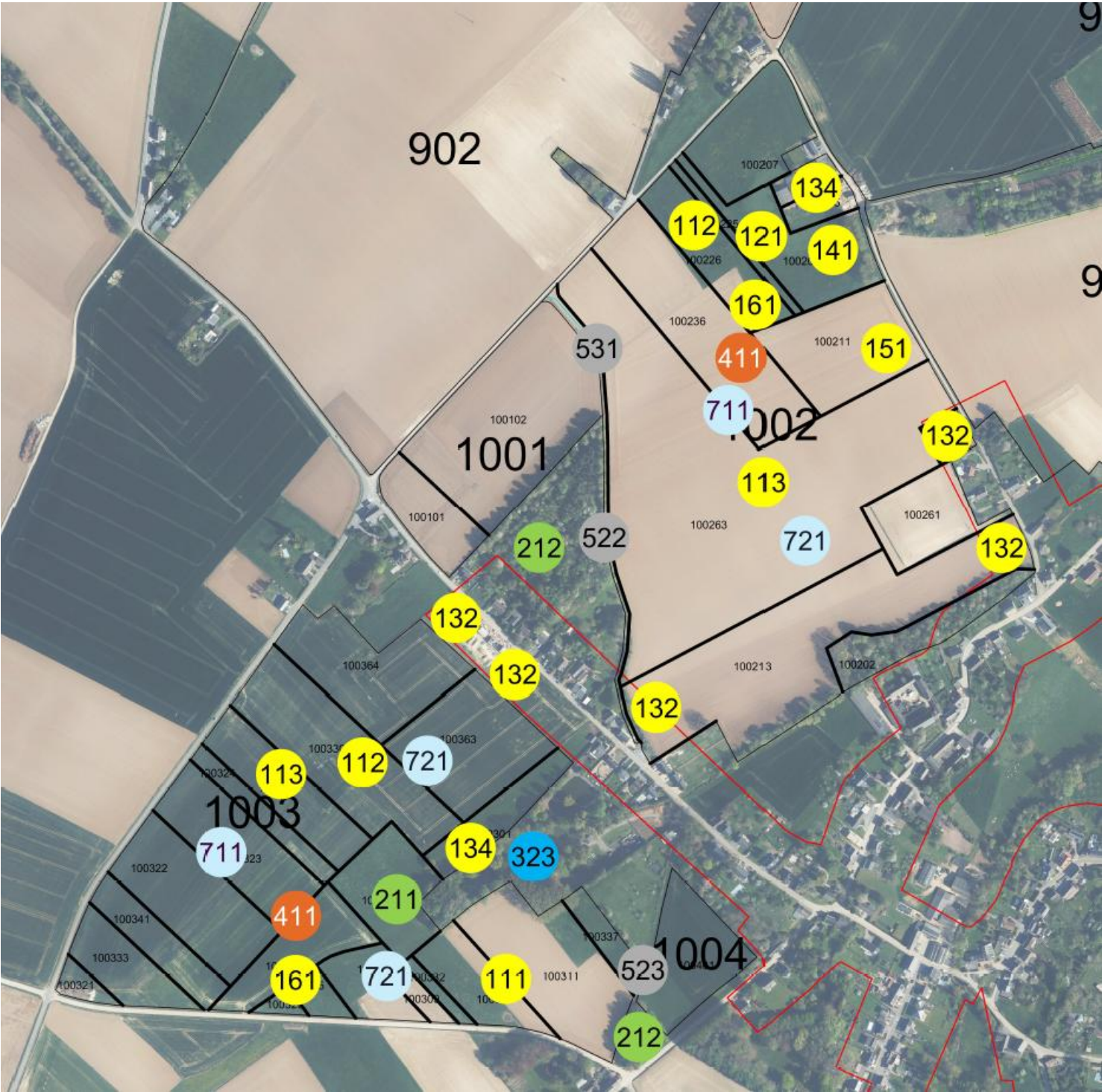
MOBILITE

Maintien et développement d'un réseau de voies de communication

511	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant durci		●
512	M1	Préservation et amélioration des voies de communication, réseau de mobilité multi-utilisateurs : chemin existant en terre légèrement durci		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : chemins et sentiers supprimés		●



PLAN d'AMENAGEMENT FONCIER (PAF)



Actions à réaliser après à l'adoption du PAF			ACTIF	
N°	Action		Non	Oui
FONCIER et AGRICULTURE				
Maintien et développement d'une activité agricole durable				
111	F1	Constitution parcellaire plus efficient :forme rectangulaire		●
112	F1	Constitution parcellaire plus efficient : éviter la création de trop grandes parcelles		●
113	F1	Constitution parcellaire plus efficient : irrigation		●
121	F2	Désenclavement parcellaire		●
131	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone agricole		●
132	F3	Respect des plans réglementaires : plan de secteur zone d'habitat à caractère rural		●
134	F3	Respect des plans réglementaires : lots obligés		●
141	F4	Maintien de la valeur vénale des biens non agricoles		●
151	F5	Rapprochement du siège d'exploitation		●
161	F6	Respect des règles de conditionnalité : culture en perpendiculaire à la pente		●
BIODIVERSITE et NATURE				
Maintien et développement de biodiversité				
211	B1	Maintien de la structure écologique principale : éléments structurant du paysage : pâtures		●
212	B1	Renforcement du maillage écologique : bois		●
EAUX				
Préservation des ressources en eau : Sources, cours d'eau, zones humides, zones de captage				
323	E2	Protection des zones humides : mare, étang		●
SOL et EROSION				
Protection des sols contre l'érosion				
411	S1	Lutte contre les coulées boueuses : culture en perpendiculaire à la pente		●
MOBILITE				
Maintien et développement d'un réseau de voies de communication				
522	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins en empiérement		●
523	M2	Amélioration et/ou création de voies de communication, réseau de mobilité douce. Chemins enherbés		●
531	M3	Révision de l'Atlas de la voirie vicinale : Chemins et sentiers supprimés		●
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Limitation des effets du changement climatique				
711	C1	Réduction des intrants (phytosanitaire, engrais) par le rapprochement des terres, un meilleur réseau de voiries et la diminution des doublages		●
721	C2	Réduction des déplacements		●